

Les subsides

Les députés n'ignorent pas que depuis une douzaine d'années au moins, le gouvernement se concentre totalement sur la question des régions désignées, régions qui, d'après les critères régionaux, sont défavorisées. La région de l'Atlantique a certes reçu plus que sa juste part de financement prévu par la loi pour la construction d'infrastructures, de routes, d'installations portuaires et autres grands projets d'investissement. C'est pourquoi je m'inscris en faux contre les termes utilisés dans la motion du député de Hillsborough. Je tiens à rétablir officiellement les faits en ce qui concerne certaines de ces dépenses et signaler combien le député a tort de blâmer le gouvernement pour l'excellent travail qu'il a accompli et les très urgents projets qu'il a réalisés dans la région de l'Atlantique.

Dans la nouvelle structure de l'administration, le ministère de l'Industrie et du Commerce a été intégré au ministre de l'Expansion économique régionale, le département d'État a été chargé du Développement économique régional en matière de politique, et on a formé le nouveau ministère de l'Expansion industrielle régionale, avec ce projet de loi et les fonds qu'il prévoit. Nous verrons se perpétuer aussi cette excellente initiative que le gouvernement a entreprise par l'intermédiaire du ministère de l'Expansion industrielle régionale vu que les questions commerciales relèvent maintenant du ministère des Affaires extérieures où l'on pourra harmoniser plus efficacement l'activité dont s'occuperont conjointement les services des Affaires extérieures et du Commerce, on a jugé bon d'établir un lien entre les questions touchant au commerce international et celles qui ont trait aux affaires extérieures et de favoriser la collaboration au sein du ministère des Affaires extérieures. Le ministre chargé du Commerce international (M. Regan) et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. MacEachen) collaboreront étroitement et dirigeront ensemble les activités et les programmes reliés à ce secteur.

Le ministre de l'Expansion industrielle régionale s'occupe, de concert avec le ministre chargé de la croissance économique, de mettre au point des programmes et de favoriser l'expansion économique régionale qui continuent à avoir besoin d'une aide traditionnelle dans les secteurs désignés, ce qui comprend un bon nombre de secteurs des provinces de l'Atlantique. Une fois qu'un plan d'action pour la croissance économique aura été mis au point dans les quatre provinces de l'Atlantique, il sera mis en vigueur intégralement par l'entremise du ministère de l'Expansion économique régionale. Ce plan d'action sera financé par l'argent affecté en vertu des ententes actuelles et des ententes parvenues à expiration. Cet argent sera réparti entre les diverses régions selon les modalités traditionnelles du MEER. Le gouvernement s'est fermement engagé à maintenir le niveau des dépenses consacrées à l'expansion économique régionale, ou du moins à maintenir le niveau prévu dans le cadre des anciennes ententes-cadres de développement. Nous pourrions ainsi affecter à ce secteur d'autres ressources que celles qui sont normalement mises à la disposition des services d'exploitation pour appuyer les initiatives spéciales d'expansion régionale dans toutes les parties du Canada.

Voyons maintenant comment les fonds prévus dans l'entente-cadre subsidiaire de développement du MEER sont affectés et examinons un programme financé par la caisse régionale. Les chiffres montrent que les niveaux de dépenses pour les régions ont été maintenus. Par exemple, en 1981-1982, 155.9 millions de dollars ont été affectés à la région de

l'Atlantique. En 1982-1983, dans le cadre de la nouvelle structure, 214.4 millions de dollars ont été affectés à la région. Cela représente une augmentation importante, même si l'on tient compte de l'inflation. Je suis convaincu que ces chiffres réfutent l'argument voulant que le système actuel défavorise la région de l'Atlantique. On accorde plus d'importance maintenant à l'entente entre le gouvernement et les provinces au sujet des priorités à long terme en matière de développement dans chaque province et cette approche ne nécessite pas forcément la signature d'accords auxiliaires ou de programmes conjoints de mise en œuvre. L'exécution sera plus facile. De pareilles initiatives conjointes demeurent possibles sous le régime actuel et on en trouve déjà des exemples, notamment des accords déjà adoptés ou en voie de négociation soit les accords sur l'expansion économique régionale que le gouvernement fédéral a conclus avec le Manitoba, la Saskatchewan, le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Écosse.

Nous proposons, outre une mise en œuvre distincte, une planification concertée et coordonnée avec pleine autonomie dans les activités. Par exemple, si de toute évidence une localité a besoin d'un nouveau port, le gouvernement fédéral peut aménager le port, tandis que la province établit l'infrastructure pur la localité. C'est une nouvelle approche. Il y a eu sans doute des difficultés au départ, des difficultés de croissance au sujet desquelles nous nous sommes tous inquiétés. Dès que les hauts fonctionnaires seront désignés dans les quatre provinces de l'Atlantique et que les négociations se poursuivront entre les représentants fédéraux, les ministres intéressés et les premiers ministres provinciaux, nous constaterons un net effort pour s'assurer que les projets prioritaires qui sont prêts puissent se réaliser le plus rapidement possible.

Tous ces changements visent à ce que tout le budget fédéral de développement économique, qui s'élève à des milliards de dollars, serve non pas seulement à réaliser des objectifs nationaux comme par le passé, mais aussi à aider les régions comme celles de l'Atlantique.

Si l'on tient compte des mesures prises par le gouvernement, on peut en conclure qu'il attache beaucoup d'importance à cette question. Ainsi, il y a eu, et c'est un exemple exceptionnel, la création du ministère de l'Expansion industrielle régionale au tout début de notre gouvernement. C'était une mesure à la fois audacieuse et innovatrice pour tenter de renforcer des économies faibles et dispersées et de les intégrer dans un cadre national.

● (1540)

Au fil des années, le MEER a largement contribué à doter d'infrastructures les régions les moins avantagées. Ce faisant, il jetait les bases d'un développement économique qui devait aboutir à la création d'emplois. Une bonne partie de cette infrastructure est déjà en place: installations portuaires, services municipaux, routes, parcs industriels et bien d'autres choses encore qu'on trouve partout au Canada. Tout cela, on le doit directement à certaines initiatives prises par le gouvernement au début des années 80. C'est à ce moment-là que le gouvernement a compris que le moment était venu de poursuivre plus intensément les efforts entrepris par le MEER. Et le gouvernement continue dans cette nouvelle voie.